

ECOPOLE VALMY

Dijon Métropole

**Compte rendu annuel à la collectivité
au 30 juin 2018**

SOMMAIRE

- I. Présentation**
- II. Note de conjoncture**
- III. Bilan et état prévisionnel de trésorerie actualisés**
- IV. Programme de l'opération**
- V. Annexes**

I. PRESENTATION

La Communauté de l'Agglomération Dijonnaise, collectivité concédante, devenue depuis Dijon Métropole, a pour objectif de mettre en œuvre le projet urbain du territoire Grand Nord. Ce projet consiste en un processus d'urbanisation portant sur un territoire d'environ 116 hectares, qui est desservi par la ligne 2 du tramway. A ce jour, l'ouverture à l'urbanisation a déjà débuté avec le développement de la ZAC « Parc Valmy ».

Ce territoire appelé Grand Nord, est délimité :

- Au sud par la Rocade Est ou voie Georges Pompidou,
- A l'est par la commune de Ruffey-les-Echirey,
- A l'Ouest par le site du dépôt de produits inertes Dijon Métropole et par le centre de tri et de valorisation des déchets Dijon Métropole
- Au nord, par l'emplacement réservé au Plan Local d'Urbanisme de Dijon n°169 correspondant au tracé de la future LGV Ouest

Ce projet de territoire comprend notamment 2 secteurs opérationnels qui sont :

- Au sud-est du Parc Valmy, une emprise d'environ 13,5 ha en bordure de la rocade regroupant des terrains agricoles (lot 1),
- Au nord, directement accolé au Parc Valmy, un tènement d'environ 11,5 ha (lot 2).

Ces secteurs s'inscrivent dans un périmètre d'ensemble dont la pertinence repose sur quatre facteurs majeurs :

- La volonté de confirmer la vocation tertiaire de l'entrée nord de Dijon, dans la continuité de la réalisation en cours du Parc Valmy,
- L'objectif de finaliser l'entrée nord de l'agglomération par un aménagement paysagé soigné,
- La volonté de créer une nouvelle polarité voire de remailler l'entrée nord en privilégiant la densité, reposant sur l'opportunité offerte par l'arrivée d'un transport en commun en site propre (tramway),
- L'objectif affirmé Dijon Métropole de mener une politique de développement économique durable.

L'aménagement de ces terrains sera réalisé en vue de :

- Renforcer l'implantation d'activités tertiaires sur le territoire dijonnais qui profiterait de l'armature en transport en commun créée par le tramway,
- Désenclaver et mailler le territoire par la réalisation du tramway, d'un échangeur routier, de voiries et de liaisons douces,
 - Valoriser la « vitrine urbaine » et l'entrée de ville du nord de Dijon,
 - Renforcer ou développer de grands équipements publics,
 - Accompagner et mettre en valeur l'arrivée du tramway en créant une densité bâtie forte et de type urbaine

Par délibération en date du 24 juin 2010 la collectivité a décidé de désigner la SPLAAD en qualité d'Aménageur et de lui confier, en application des dispositions des articles L. 300-4 et L. 300-5 du code de l'urbanisme les tâches nécessaires à la réalisation de cette opération d'aménagement dans le cadre d'une concession d'aménagement, et d'activer, dès la signature des présentes, le lot 1 correspondant à la ZAC Ecopôle Valmy.

En effet, la présente concession d'aménagement a pour caractéristique particulière d'être structurée autour de la notion de "lots" à activer, dont chacun correspond à une opération identifiable par un périmètre, un programme, un bilan et une procédure d'urbanisme clairement définis. Il est convenu entre le concédant et le concessionnaire que l'ensemble des lots qui seront "activés" au titre de la présente convention feront l'objet en matière bilantielle et financière d'une consolidation globale, visant à ne définir une participation financière globale à verser par le concédant à l'opération, qu'en fin de concession, sauf disposition contraire actée par les deux contractants en cours de contrat et matérialisée par voie d'avenant.

L'aménagement de ce lot 1 repose sur différents facteurs répondant aux objectifs de la Collectivité, rappelés ci-dessous pour mémoire :

- confirmer la vocation tertiaire de l'entrée nord de Dijon, dans la continuité de la réalisation en cours du Parc Valmy,
- finaliser l'entrée nord de l'agglomération par un aménagement paysagé soigné,
- créer une nouvelle polarité permettant de remailler l'entrée nord en privilégiant la densité, reposant sur l'opportunité offerte par l'arrivée d'un transport en commun en site propre (tramway),
- mener une politique de développement économique durable.

Suivant délibération de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise en date du 27 Septembre 2012, il a été autorisé la création de la ZAC "Ecopôle Valmy".

Suivant délibération en date du 27 juin 2013, le conseil de la Communauté de l'Agglomération dijonnaise a approuvé le dossier de réalisation de la ZAC comprenant notamment le Programme des Equipements publics et les modalités prévisionnelles de financement.

Suivant délibération en date du 27 juin 2013, le Conseil de communauté de l'Agglomération Dijonnaise a approuvé l'avenant n°1 à la convention de prestations intégrées portant modification des modalités d'imputation des charges de l'aménageur, de la transformation de la SPLAAD en Société Publique Locale et intégrant les nouvelles dispositions relatives à la gouvernance de la société.

Suivant délibération du 22 décembre 2016, le Conseil Communautaire du Grand Dijon a approuvé l'avenant n°2 modifiant les modalités de détermination du forfait annuel de gestion et portant de 15 à 20 ans la durée de la concession.

Enfin, par délibération du 21 décembre 2017, le Conseil Métropolitain a approuvé un avenant n°3, ayant pour objet d'entériner la décision du Conseil d'Administration de la SPLAAD visant à simplifier l'organisation des instances de la Société pour la mise en œuvre du contrôle analogue exercé par les collectivités territoriales ou groupements de collectivités territoriales actionnaires. Un « Comité de Contrôle et Stratégique » a ainsi été créé, fusionnant le Comité de contrôle et le Comité stratégique existants. Cet avenant a également pris en compte le changement des dates d'ouverture et de clôture de l'exercice comptable de la SPLAAD : initialement ouvert sur l'année civile, l'exercice comptable est désormais ouvert du 1^{er} juillet au 30 juin.

II. NOTE DE CONJONCTURE

2.1 Réalisation

- Foncier

Une partie des parcelles constituant l'assiette de l'opération a pu être acquise à l'amiable. Le tableau en annexe de la présente note donne à voir l'ensemble des propriétés acquises au 30/06/2018.

Toutefois, les démarches amiables n'ont pu aboutir pour certains terrains et le recours à la Déclaration d'Utilité Publique puis à l'expropriation ont été nécessaires.

Ainsi, l'enquête publique DUP s'est déroulée du 18 septembre au 22 octobre 2013 et a donné lieu à un avis favorable du Commissaire Enquêteur.

Par délibération en date du 19 décembre 2013, le Grand Dijon a réitéré l'intérêt général de l'opération.

Par arrêté Préfectoral en date du 14 Mars 2014, l'opération « Ecopole Valmy » a été déclarée d'utilité publique.

L'arrêté de cessibilité des terrains sur lesquels aucun accord amiable n'était envisageable a été pris par la Préfecture de Côte d'Or en date du 24 Mars 2014.

La phase judiciaire relative à l'expropriation s'est déroulée comme suit :

- Transport sur les lieux : 14 mars 2014
- Ordonnance d'expropriation : 15 avril 2014
- Audience première Instance : 17 juin 2014

Par jugement rendu le 22 juillet 2014, le Tribunal de Grande Instance a fixé à 15 €/m² l'indemnité principale pour d'acquisition des terrains. Cette valeur est supérieure à l'estimation de France Domaine qui concluait à une valeur de 10 €/m².

En accord avec Dijon Métropole, il a été décidé d'interjeter Appel de la décision en première instance du tribunal de Grande Instance. L'audience en Appel s'est tenue le 14/09/2015 et la Cour d'Appel a décidé de confirmer le prix de 15 €/m² mais en apportant un fait nouveau pour justifier ce prix puisqu'elle considère les terrains comme à bâtir.

Aussi, la SPLAAD a décidé de se pourvoir en Cassation. A ce jour, l'audience en Cour de Cassation n'est pas encore fixée.

Les terrains acquis par voie d'expropriation sont les terriers 1, 3, 23, 24 et 27. Ils totalisent une surface de 4,5 hectares environ.

Il reste à acquérir à l'amiable quelques propriétés privées mais qui ne sont pas nécessaires à la tranche 1. En accord avec le Grand Dijon et l'Etablissement Public Foncier Local, il a été décidé de faire porter à l'EPFL ces terrains.

Le 29 septembre 2017, la SPLAAD a acquis auprès de l'EPFL les parcelles nécessaires à la commercialisation de la tranche 1 et 2 pour un montant de 172 893 €.

Le 1^{er} mars 2018, la SPLAAD a également procédé à un échange sans soulte de foncier avec Dijon Métropole. Ainsi la SPLAAD a acquis les terrains en possession de la Métropole et

nécessaire à la commercialisation, tandis que les terrains inclus dans l'emprise foncière de la voirie publique ont été rétrocédé à Dijon Métropole.

Par ailleurs, le 21 février 2018, la SPLAAD a acquis des reliquats de foncier pour 5 euros auprès de la ville de Dijon.

Le 26 février 2018, la SPLAAD et la Mutualité Française réalise un échange sans soulte afin de régulariser la propriété de quelques centaines de m² de foncier selon l'accord de la Mutualité en date du 15 juin 2015.

Le montant des acquisitions, indemnités comprises, s'élève au 30/06/2018 à 1.238.825,25 €.

Prévisions 2018/2019 :

Des régularisations foncières interviendront entre l'Etat, la Ville de Dijon et la SPLAAD suite à la réalisation des travaux de la tranche 1.

Au 30/06/2018, le montant des dépenses en acquisitions et frais d'acquisitions s'élève à la somme de 1.296.841 € TTC.

- Etudes

La majorité des études nécessaires aux travaux de la tranche 1 a à ce jour été réalisée ainsi que les études réglementaires globales à la ZAC à savoir :

- Dossier Loi sur l'Eau
- Etude de desserte énergétique
- Etude d'impact
- Etude de sécurité et de sureté publique
- Etudes échangeur
- Etudes de trafic
- Etudes de sols
- Etudes dossier sécurité tramway
- Levé topographique général

Les dépenses constatées pour ce poste au 30/06/2018 s'élèvent à 201.665 € TTC.

Pour le prochain exercice, des dépenses de géomètre et de mesures environnementales sont budgétées. Les mesures environnementales correspondent aux analyses d'eau obligatoires prévues par l'arrêté d'autorisation Loi sur l'Eau.

- Travaux échangeur

Les travaux de l'échangeur sont terminés. Les réserves ont été levées et l'ouvrage complet a été remis à Dijon Métropole selon Convention de Remise d'ouvrage en date de valeur mars 2016.

Au 30/06/2018, ces travaux enregistrent 5.646.095 € TTC de factures.

- Travaux VRD tranche 1

Les travaux de VRD de la tranche 1 ont démarré en février 2015.

Ils comprennent :

- Prolongement de l'avenue Françoise Giroud jusqu'à l'échangeur
- Réalisation du carrefour jonction Ecopole et Valmy II
- Terrassements des bassins Nord et Sud
- Réseaux humides et secs le long de l'avenue principale

Ces travaux étaient allotés :

LOT 1 : Terrassement – VRD – assainissement – eau potable

LOT 2 : Réseaux secs et éclairage public

LOT 3 : Plantations et mobilier urbain

Les finitions des trottoirs Ouest de l'avenue principale, des venelles, de la voie de desserte des parkings publics le long de la Rocade et la pose du mobilier urbain le long des bassins de rétention seront réalisées au fur et à mesure de la construction des programmes immobiliers.

Au 30/06/2018, ces travaux enregistrent 2 626 309 € TTC de factures.

Perspective 2018/2019

En fonction de la commercialisation des terrains, des travaux complémentaires pourraient être programmés pour réaliser la voie de bouclage le long de la Rocade et permettant la desserte des stationnements.

2.2 Commercialisation et produits

- Cession des terrains

Au 30/06/2018 aucune vente de terrain n'a eu lieu.

Perspectives 2018/2019

Les démarches de commercialisation des terrains sont en cours avec le lancement d'un Appel à Projet en juillet 2017. 2 offres ont été reçues en octobre 2017 et des compromis de vente pourraient être signés avant le 30/06/2019 si les prospects confirmaient leur intérêt.

2.3 Commentaires sur le compte de résultat prévisionnel

Le compte de résultat prévisionnel et l'état prévisionnel des produits et des charges actualisés de l'ECOPOLE VALMY arrêtés au 30/06/2018 à partir des éléments comptables constatés à

cette même date ne subissent pas de modification par rapport au compte de résultat et à l'état prévisionnel du dernier CRAC.

L'état prévisionnel des dépenses fait apparaître un cumul des dépenses réalisées au 30/06/2018 de 12.816.535 € TTC.

L'état prévisionnel des recettes fait apparaître un cumul des recettes réalisées au 30/06/2018 de 2.705.151 € TTC.

2.4 Etat de la trésorerie

Au 30/06/2018 la trésorerie de l'opération est assurée par :

- Une ouverture de crédits en compte courant de 7.750.000 €
- Des avances de la collectivité à hauteur de 2.500.000 €

Cette trésorerie finance également d'autres programmes de la SPLAAD à hauteur de 1 144 124 € conformément à l'article 16 de la convention de prestations intégrées

Prévisions au 30/06/2019 :

Il est prévu le remboursement à hauteur de 500.000 € des avances consenties par la collectivité.

ECOPOLE VALMY – DIJON METROPOLE
Compte rendu annuel à la collectivité au 30/06/2018

III. COMPTE DE RESULTAT ET ETAT PREVISIONNEL DE TRESORERIE ACTUALISES

ETAT DES DEPENSES ET DES RECETTES AU 30/06/2018

DEPENSES	%	Euros HT	TVA	TTC	RECETTES	%	Euros HT	TVA	TTC
ETUDES GENERALES	2%	467 997	92 785	560 782	CESSIONS	90%	22 420 000	4 484 000	26 904 000
					Locatif Social		-	-	-
					Accession Sociale		-	-	-
					Accession Libre Libre		-	-	-
					Autre		-	-	-
					<u>Sous - Total Habitat</u>		-	-	-
					Activités Économiques -Services (180 à 220€/m ² SP)		1 000 000	200 000	1 200 000
					Activités Économiques - Tertiaire (180 à 220€/m ² SP)		21 420 000	4 284 000	25 704 000
					<u>Sous - Total Activités Économiques</u>		22 420 000	4 484 000	26 904 000
					Parkings mutualisés		-	-	-
					Stationnement en ouvrage		-	-	-
					<u>Sous - Total Stationnement</u>		-	-	-
					FINANCEMENT EQUIPEMENT PRIMAIRE	10%	2 489 940	200 000	2 689 940
					Participation ZAC Parc Valmy		1 000 000	200 000	1 200 000
					Département		1 489 940	-	1 489 940
					PRODUITS FINANCIERS ET DIVERS	0%	15 211	-	15 211
					RECETTES ISSUES DU CONCEDANT	0%	-	-	-
					Subvention globale		0	0	0
					Cession équipements généraux		0	0	0
					Participation complément de prix		0	0	0
					Participation acquisition foncière		0	0	0
TOTAL DES DEPENSES	100%	24 925 150	3 575 800	28 500 950	TOTAL DES RECETTES	100%	24 925 150	4 684 000	29 609 151
SOLDE RECETTES - DEPENSES							0	1 108 200	1 108 201

ECOPOLE VALMY – DIJON METROPOLE
Compte rendu annuel à la collectivité au 30/06/2018

Plan de trésorerie au 30/06/2018

INTITULE	SIMULATION EN €/TTC						TOTAL du BILAN REVISE EN €/TTC
	réalisé TTC au 30/06/2018	30/06/2019	30/06/2020	30/06/2021	30/06/2022	Années ult.	
DEPENSES EN TTC							
ETUDES	201 665	24 000	24 000	42 000	42 000	227 118	560 782
Etudes générales	201 664,84	24 000,00	24 000,00	42 000,00	42 000,00	227 117,60	560 782
FONCIER	1 296 841	332 105	18 021	0	0	344 449	1 991 416
Acquisitions	1 178 891	300 000	0	0	0	191 267	1 670 158
Frais annexes	58 016	22 105	8 021	0	0	87 504	175 646
Indemnités	59 934	10 000	10 000	0	0	65 678	145 612
AMENAGEMENT DES SOLS	10 335	2 400	2 400	2 400	2 400	100 065	120 000
Libération des sols	10 335	2 400	2 400	2 400	2 400	100 065	120 000
TRAVAUX PRIMAIRE ET SECONDAIRES	9 607 852	105 223	1 014 000	354 000	78 000	8 597 140	19 756 214
Travaux Primaire (échangeur)	5 646 095	0	0	0	0	0	5 646 095
Travaux Secondaires	2 626 309	60 000	978 000	318 000	42 000	7 362 487	11 386 795
Honoraires techniques	1 335 448	45 223	36 000	36 000	36 000	1 234 653	2 723 324
FRAIS FINANCIERS	575 493	184 500	193 000	213 000	178 000	737 325	2 081 318
Intérêts sur emprunts à L. T.	561 530	180 000	190 000	210 000	175 000	83 470	1 400 000
Intérêts sur avances à C. T.	13 963	4 500	3 000	3 000	3 000	653 855	681 318
REMUNERATION SPL	1 046 603	60 619	139 368	65 178	97 878	1 450 114	2 859 761
rémunération SPL	1 046 603	60 619	139 368	65 178	97 878	1 450 114	2 859 761
FRAIS ANNEXES	22 010	19 500	17 500	15 500	14 500	162 666	251 676
Impôts et taxes	498	10 000	10 000	10 000	10 000	59 502	100 000
Autres frais non taxables	0	0	0	0	0	0	0
Autres frais taxables	21 513	9 500	7 500	5 500	4 500	103 163	151 676
FRAIS DE COMMERCIALISATION	55 736	54 000	12 000	41 400	42 600	274 193	479 930
COMMUNICATION GOUVERNANCE	0	0	0	29 900	29 900	340 053	399 853
Maison des projets	0	0	0	0	0	0	0
autres frais de communication	0	0	0	29 900	29 900	340 053	399 853
TOTAL DES DEPENSES ANNUEL	12 816 535	782 347	1 420 289	763 378	485 278	12 233 124	28 500 950
TOTAL DES DEPENSES CUMUL	12 816 535	13 598 881	15 019 171	15 782 549	16 267 827	28 500 950	
RECETTES EN TTC							
CESSIONS	0	0	1 920 000	0	1 320 000	23 664 000	26 904 000
Activités Économiques -Services (180 à 220€/m² SP)	0	0	0	0	120 000	1 080 000	1 200 000
Activités Économiques - Tertiaire (180 à 220€/m² SP)	0	0	1 920 000	0	1 200 000	22 584 000	25 704 000
0,00	0	0	0	0	0	0	0
0,00	0	0	0	0	0	0	0
Sous - Total Activités Économiques	0	0	1 920 000	0	1 320 000	23 664 000	26 904 000
Parkings mutualisés	0	0	0	0	0	0	0
Stationnement en ouvrage	0	0	0	0	0	0	0
Sous - Total Stationnement	0	0	0	0	0	0	0
PRODUITS FINANCIERS & DIVERS	15 211	0	0	0	0	0	15 211
Produits financiers	14 920	0	0	0	0	0	14 920
Produits divers	291	0	0	0	0	0	291
FINANCEMENT EQUIPEMENTS PRIMAIRES	2 689 940	0	0	0	0	0	2 689 940
Participation Valmy	1 200 000	0	0	0	0	0	1 200 000
Departement	1 489 940	0	0	0	0	0	1 489 940
							0
RECETTES ISSUES DU CONCEDANT	0	0	0	0	0	0	0
Subvention globale	0	0	0	0	0	0	0
Cession équipements généraux	0	0	0	0	0	0	0
Participation complément de prix	0	0	0	0	0	0	0
Participation acquisition foncière	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL DES RECETTES ANNUEL	2 705 151	0	1 920 000	0	1 320 000	23 664 000	29 609 151
TOTAL DES RECETTES CUMUL	2 705 151	2 705 151	4 625 151	4 625 151	5 945 151	29 609 151	
SOLDES ANNUELS avant financement	-10 111 383	-782 347	499 711	-763 378	834 722	11 430 876	1 108 201
SOLDES CUMULES avant financement	-10 111 383	-10 893 730	-10 394 019	-11 157 397	-10 322 675	1 108 201	

Bilan prévisionnel et plan de trésorerie actualisés

INTITULE	SIMULATION EN €/HT						TOTAL du BILAN REVISE EN €/HT
	réalisé TTC au 30/06/2018	30/06/2019	30/06/2020	30/06/2021	30/06/2022	Années ultérieures	
MOYENS DE FINANCEMENT	8 642 188	787 812	0	320 000	0	-9 750 000	0
Mobilisation d'emprunts	0	0	0	0	0	0	0
Amortissement d'emprunts	0	0	0	0	0	0	0
Avances bancaires	7 286 312	143 688	0	320 000	0	0	7 750 000
Remboursement d'avances	0	0	0	0	0	-7 750 000	-7 750 000
Avances collectivités	2 500 000	0	0	0	0	0	2 500 000
Remboursement Avances collectivités	0	-500 000	0	0	0	-2 000 000	-2 500 000
Financement aux programmes	-1 144 124						-1 144 124
Remboursement des programmes		1 144 124	0	0	0	0	1 144 124
T.V.A.							
T.V.A. sur les dépenses	1 653 137	33 042	176 421	78 200	32 400	1 602 600	3 575 800
T.V.A. sur les recettes	200 000	0	320 000	0	220 000	3 944 000	4 684 000
T.V.A. réglée à l'Etat							0
T.V.A. remboursée par l'Etat							0
Solde de T.V.A.	1 453 137	33 042	-143 579	78 200	-187 600	-2 341 400	-1 108 200
SOLDE DE TRESORERIE ANNUEL	-16 058	38 507	356 132	-365 178	647 122	-660 524	
SOLDE DE TRESORERIE CUMULE	-16 058	22 449	378 581	13 403	660 525	0	0

IV. Programme de l'opération

Pour un périmètre d'environ 16 ha, l'Ecopole Valmy a pour objectif de concentrer environ 120.000 m² de Surface de Plancher à destination principale du tertiaire et des services.

Il comprend la réalisation d'un ruban bâti, le cœur vert, s'organisant autour d'un parc urbain de 2 ha environ.

Il intègre la réalisation d'un échangeur complet avec la Rocade et la création d'une nouvelle station tramway en cœur d'opération.

V. ANNEXES

Annexe 1 : Etat des acquisitions réalisées au 30/06/2018

Annexe 2 : Etat des ventes au 30/06/2018

Annexe 3 : Plan masse et plan de commercialisation tranche 1

ECOPOLE VALMY – DIJON METROPOLE
Compte rendu annuel à la collectivité au 30/06/2018

Annexe 1 : Etat des acquisitions au 30/06/2018

ZAC ECOPOLE VALMY

ACQUISITIONS REALISEES au 30/06/2018

PROPRIETAIRES	COMMUNES	CADASTRE		SURFACE			PRIX GLOBAL D'ACQUISITION	DATE ACTE	OBSERVATIONS
		Sect.	N°	ha	a	ca			
ACQUISITIONS 1ère PHASE									
BUREAU Françoise	DUJON	AE	572	00	03	57	3 555,00 €	09/05/2012	
Grutter Jean-Claude	DUJON	AE	576	00	06	52	6 520,00 €	19/07/2012	
Epoux Tanquerel	DUJON	AE	123	00	13	24	14 740,00 €	23/07/2012	
Consorts ABON	DUJON	AE	630	00	07	89	65 770,00 €	11/09/2012	
Indivision PACOTTE	DUJON	AE	632	00	57	88	1 300,00 €	25/09/2012	
Indivision FERREIRA	DUJON	AE	574	00	01	30	14 000,00 €	09/11/2012	
Indivision GUICHARD	DUJON	AE	266	00	11	91	21 330,00 €	13/02/2012	
SCI Domaine de Pouilly	DUJON	AE	142	00	08	00	20 845,25 €	18/04/2013	
Indivision MARTIN	DUJON	AE	143	00	13	33	9 380,00 €	13/05/2013	
ETAT	DUJON	AE	262	00	20	95	2 850,00 €	09/09/2012	
RFF	DUJON	AE	573	00	09	38	30 880,00 €	02/12/2013	
Indivision COLLOT	DUJON	AE	575	00	02	85	590 280,00 €	24/11/2014	Indemnités suite à jugement et ordonnance d'expropriation (15/04/14) et appel du 14/09/15
			278	00	10	24			
			569	00	19	56			
			570	00	01	08			
			609	01	96	65			
			614	01	11	78			
			612	00	09	39			
			119	00	13	00			
			120	00	10	40			
			571	00	12	95			
			578	00	02	97			
FRICOT	DUJON	AE	635	00	46	66	77 989,00 €	17/10/2014	Indemnités expropriation
DURAND	DUJON	AE	577	00	01	27	2 286,00 €	31/10/2014	Indemnités expropriation
FOURCROY/THEVENOT	DUJON	AE	118	00	22	70	38 455,00 €	31/10/2014	Indemnités expropriation
WRIOTTE	DUJON	AE	113	00	12	78	22 087,00 €	24/11/2014	Indemnités expropriation
PRAUTOY	DUJON	AE	121	00	23	29	49 000,00 €	10/04/2015	Indemnités expropriation
	DUJON		193	00	13	20			
GUILLEMINOT	DUJON	AE	258	00	16	02	34 726,00 €	09/07/2015	Indemnités expropriation
EPFL	DUJON	AE	267	00	14	64			
			819						
			820						
			263	01	35	89	172 893,00 €	29/09/2017	
			140						
			141						
			279						
VILLE DE DUJON	DUJON	AE	873						
			874						
			884						
			885						
			886						
			112						
			666						
			669						
			822		91	78	5,00 €	21/02/2018	
			823						
			824						
			875						
			876						
			877						
			878						
			879						
			881						
DUJON METROPOLE		AE	620						
			621						
			626						
			836						
			838						
			840						
			864						
			866						
			868		01	30	0,00 €	01/04/2018	Echange sans soule entre la SPLAAD et DUJON METROPOLE
			834						
			862						
			842						
			870						
			850						
			871						
			855						
			859						
MUTUALITE FRANCAISE		AE	883	00	00	43	0,00 €	26/02/2018	Echange sans soule entre la SPLAAD et la MUTUALITE FRANCAISE
TOTAL ACQUISITIONS							1 178 891,25 €		
INDEMNITES									
Indemnités Grutter		AE	572	00	03	57	355,00 €		
Indemnités Tanquerel		AE	123	00	13	24	2 710,00 €		Prise possession anticipée
Indemnités ABON		AE	630	00	07	89	7 580,00 €		
Indemnités GUICHARD		AE	632	00	57	88	3 611,00 €		
Indemnités exploitant Pacotte Dominique		AE	142	00	08	00	19 015,00 €		
Indemnités exploitant Steinmetz (AE609, 614, 612, 119, 120, 571, 578, 635)		AE	143	00	13	33	26 663,00 €		
		AE	116	01	11	30			
TOTAL INDEMNITES							59 934,00 €		
TOTAL ACQUISITIONS							1 238 825,25 €		

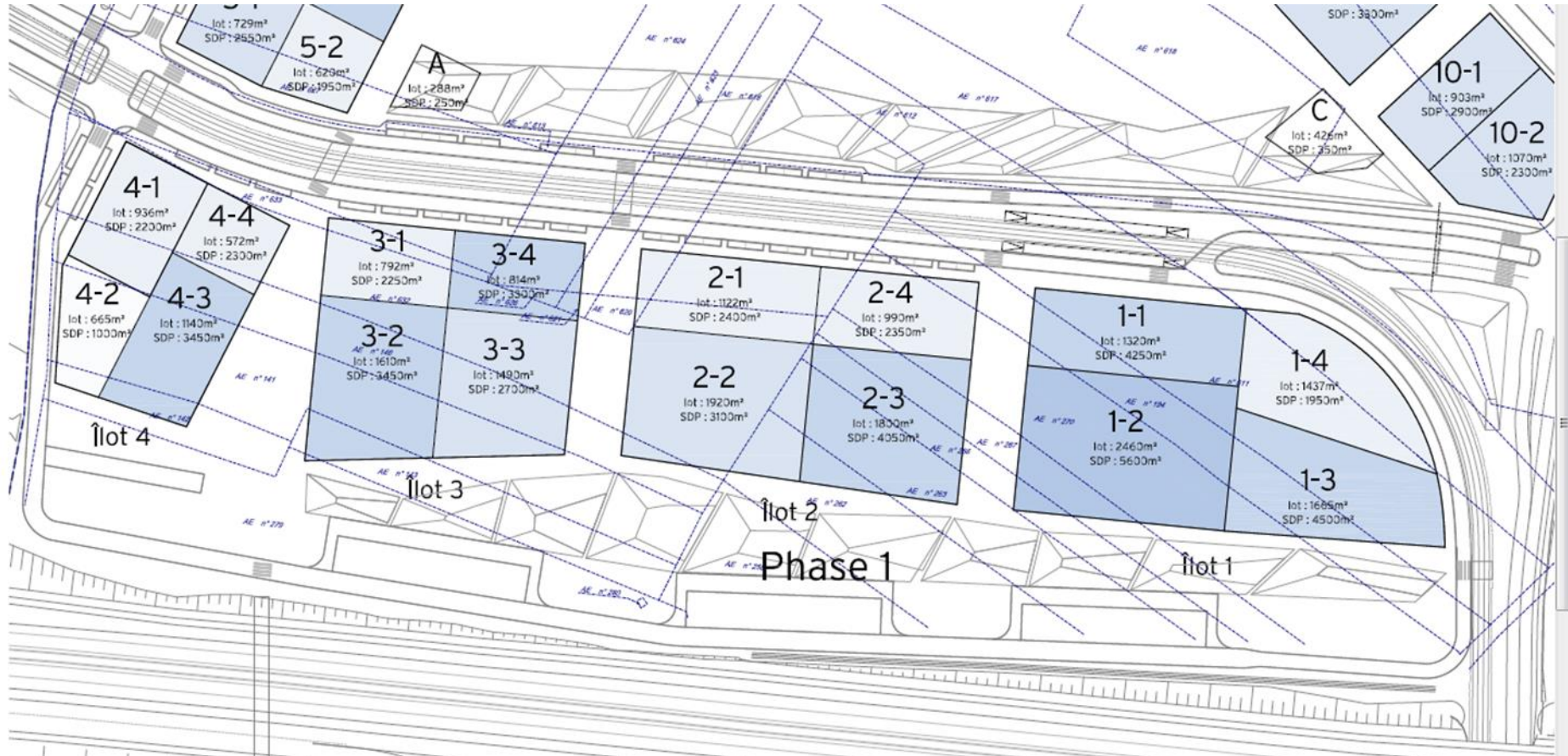
Annexe 2 : Tableau des ventes au 30/06/2018

AUCUNE VENTE REALISEE A CE JOUR.

Annexe 3 : Plan masse



Plan de commercialisation de la tranche 1



ECOPOLE VALMY – DIJON METROPOLE
Compte rendu annuel à la collectivité au 30/06/2018

SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE
« AMÉNAGEMENT DE
L'AGGLOMÉRATION DIJONNAISE »
40 avenue du Drapeau
CS 77 418
21074 Dijon Cedex
Tél. 03 45 83 90 13
Fax 03 45 83 90 21
www.splaad.com

SPLAAD
L' am é n a g e u r p u b l i c